

Le budget d'un maire : quelques repères statistiques

En 2019, les dépenses des communes sont au même niveau qu'en 2014, au début de la mandature. Corrigées de l'inflation, elles ont donc baissé. Mais certaines dépenses sont de plus en plus prises en charge par les groupements, notamment les subventions.

Plus une commune est grande, plus ses dépenses par habitant sont élevées, notamment les frais de personnel, du fait des charges de centralité. Mais les recettes fiscales sont également plus importantes pour les grandes communes car les bases fiscales y sont plus élevées et les taux des taxes qui leur sont appliquées y sont plus forts. De ce fait, l'épargne brute par habitant des grandes et des petites communes se situe à des niveaux similaires.

Les investissements suivent un cycle électoral : ils diminuent lors des deux premières années de la mandature puis augmentent une fois les nouveaux investissements lancés. La dernière mandature a connu un tel cycle, mais les baisses d'investissement en début de cycle ont été plus fortes et la reprise plus tardive que lors des précédentes mandatures.

En 2018, les dépenses enregistrées dans les budgets annexes ont augmenté plus vite que celles des budgets principaux. Les dépenses des syndicats ont aussi augmenté en 2018, malgré la baisse continue du nombre de syndicats.

Au 1^{er} janvier 2019, le « secteur communal » est constitué de 34 970 communes et de 1 258 groupements à fiscalité propre. Il est le principal acteur de la sphère publique locale : 57 % des dépenses sont issues du secteur communal. Dans cet ensemble, les communes tiennent une place prépondérante (41 % des dépenses).

Les dépenses de fonctionnement...

... selon le niveau de collectivité

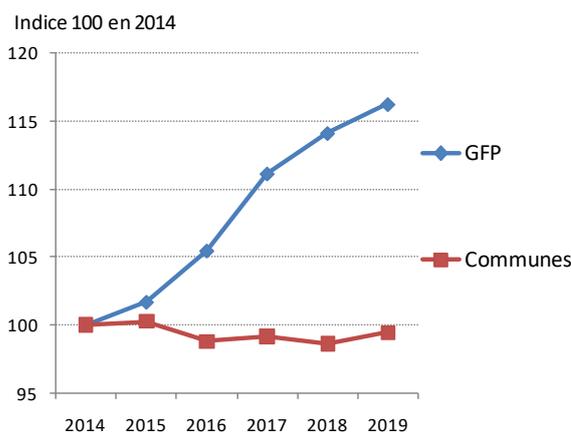
En 2019, les communes ont dépensé 69 milliards d'euros pour leur fonctionnement (tableau 1). C'est quasiment le même montant qu'en 2014, au début de la mandature municipale (graphique 1). Les dépenses de fonctionnement ont donc baissé en valeur réelle si l'on tient compte de l'inflation, mais certaines dépenses, notamment les subventions versées, sont de plus en plus prises en charge par les groupements à fiscalité propre (GFP), du fait des transferts progressifs de compétences vers ceux-ci.

... selon le type de commune

D'une commune à l'autre, la dépense de fonctionnement par habitant varie selon les caractéristiques démographiques, géographiques ou économiques du contexte communal.

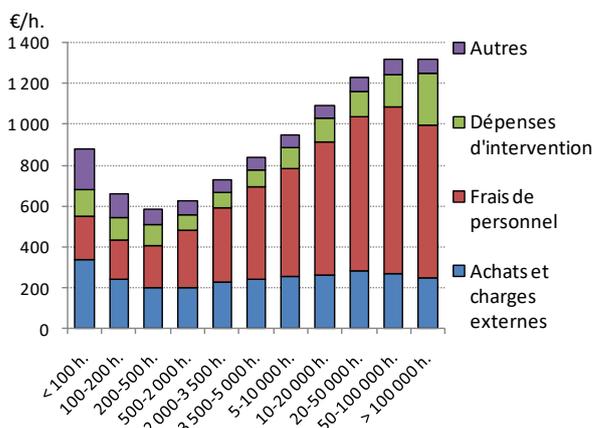
Ainsi, elle est plus élevée pour les grandes communes que pour les communes de taille moyenne (graphique 2). Cela provient en partie des charges dites « de centralité » : les grandes communes mettent en œuvre des services et des équipements qui sont utilisés non seulement par leur population résidente mais aussi par celle des communes avoisinantes.

Graphique 1 – Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2014



Source : DGCL – Données DGFiP, Comptes de gestion et budgets primitifs, budgets principaux.

Graphique 2 – Dépenses de fonctionnement par habitant selon la taille de la commune



Source : DGCL – Données DGFiP, Comptes de gestion 2018, budgets principaux.

La gestion de ces charges de centralité nécessite des personnels plus nombreux : 2,1 équivalents temps plein (ETP) pour 100 habitants dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants contre seulement 0,8 ETP/100 h. dans celles de moins de 100 habitants. Plus nombreux, les agents des grandes communes sont aussi plus qualifiés : les agents de catégorie A et B représentent 26 % des effectifs des communes de plus de 100 000 habitants contre seulement 8 % dans les communes de moins de 100 habitants.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement par habitant des communes de montagne sont plus élevées, du fait de l'entretien des voiries, du déneigement, des consommations d'électricité plus élevées, en particulier dans les petites communes.

Enfin, les communes touristiques – principalement des petites communes – ont des dépenses par habitant plus élevées que les communes non touristiques de même taille, du fait des équipements à maintenir pour accueillir les non résidents ; cette tendance est particulièrement accentuée dans les stations de sport d'hiver.

...selon le type de dépense

Les frais de personnel représentent la première composante des dépenses de fonctionnement des communes (55 %) et ce sont les seules dépenses qui ont augmenté régulièrement depuis 2014 dans le budget de fonctionnement des communes (*graphiques 3*). La progression est de + 0,8 % en

moyenne annuelle ; elle intègre les revalorisations de point d'indice et les protocoles relatifs aux parcours professionnels.

Les achats et charges externes (fournitures, achats de prestations de services, charges locatives, entretien de la voirie et des matériels etc.) représentent 25 % des dépenses de fonctionnement des communes. Leur évolution est moins contrainte que celle des dépenses de personnel. Ces charges ont baissé au début de la mandature, en même temps que les recettes (notamment lors de la baisse des concours de l'État, en lien avec l'objectif de redressement des finances publiques). Elles sont reparties à la hausse ensuite, lorsque les concours ont cessé de baisser, si bien qu'en 2019 les achats et charges externes ont des montants à peu près similaires à ceux de 2014.

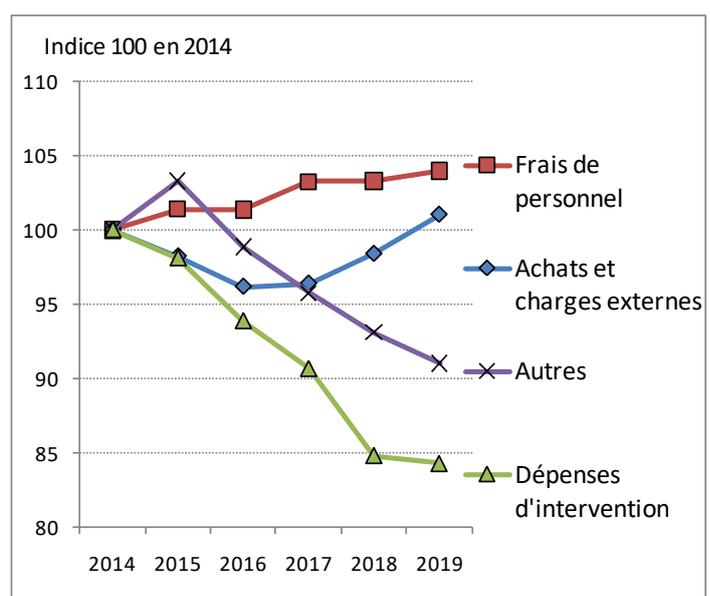
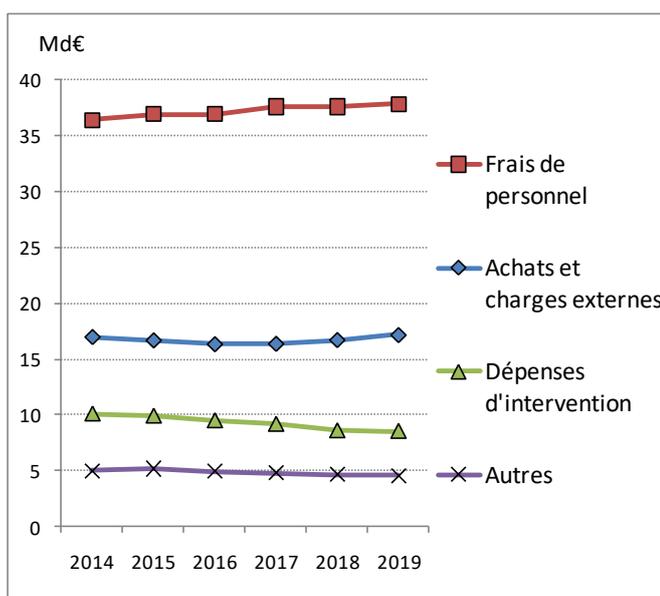
Les dépenses d'intervention, qui regroupent les participations obligatoires (services d'incendie notamment) et les subventions versées aux organismes privés, ou publics (CCAS par exemple), représentent en 2019 encore 14 % des dépenses de fonctionnement des communes. Le poids de ces dépenses diminue, car elles sont de plus en plus prises en charge par les groupements à fiscalité propre : ces dépenses représentent ainsi 28 % des dépenses de fonctionnement des GFP.

Les autres dépenses, et en particulier les charges financières, ont beaucoup baissé au long de la mandature, à la suite de l'assainissement des emprunts structurés à haut risque en 2016 et 2017 et de la baisse récente des taux d'intérêt.

Graphique 3 – Dépenses de fonctionnement des communes selon le type de dépense

En niveau (Md€)

En évolution depuis 2014

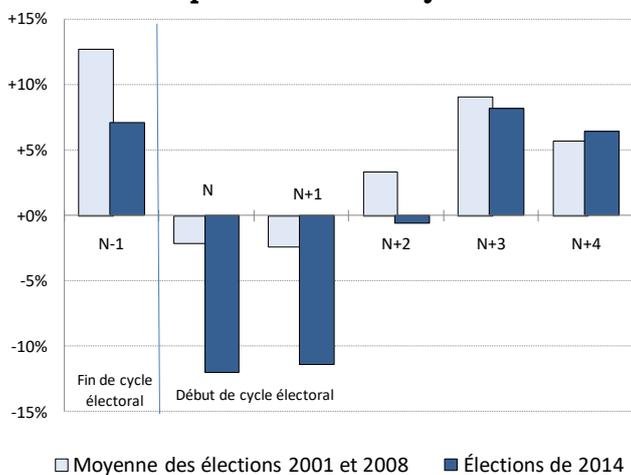


Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion et budgets primitifs, budgets principaux.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont davantage cycliques. Au début d'un cycle électoral, la collectivité monte les nouveaux projets tandis que les réalisations issues des projets antérieures se terminent ; pendant les deux premières années, les dépenses diminuent. Ensuite, les nouveaux projets sont engagés et les dépenses d'investissement augmentent jusqu'à la fin du cycle. La dernière mandature a obéi une nouvelle fois à cette tendance récurrente, mais les baisses en début de cycle ont été bien plus accentuées que lors des précédentes mandatures, et la reprise a été plus faible, et plus tardive (*graphique 4*). L'ampleur de ce mouvement a été le même pour les communes et pour leurs groupements à fiscalité propre.

Graphique 4 – Taux de croissance des dépenses d'investissement du secteur communal, selon la position dans le cycle électoral



Lecture : la position dans le cycle électoral est indiquée de la façon suivante : N=année de l'élection ; N+1=année suivant l'élection ; N-1=année précédant l'élection etc.
En 2014, les dépenses d'investissement ont baissé de -12,0 % ; lors des deux précédentes mandatures elles avaient baissé, à ce stade du cycle électoral, de seulement -2,1% en moyenne.
Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion, budgets principaux.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement

Pour financer leur fonctionnement, les collectivités du secteur communal s'appuient surtout sur la fiscalité. Elle représente les deux tiers des recettes de fonctionnement des communes (*graphique 5*).

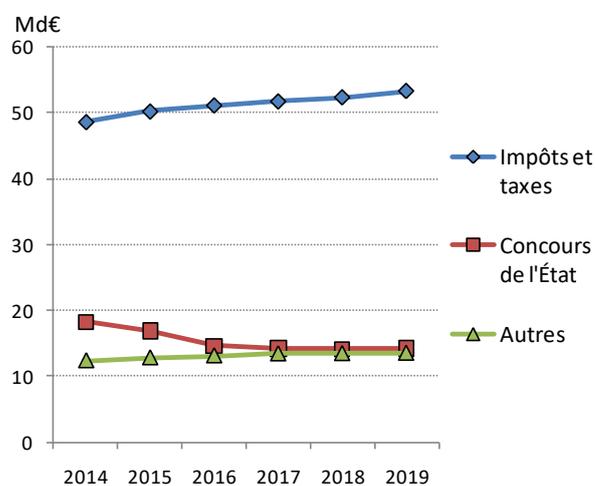
La taxe sur le foncier bâti est le principal élément de la fiscalité des communes (elle représente plus de 40 % de leurs recettes fiscales, contre 37 % pour la taxe d'habitation, qui est progressivement supprimée). Les groupements s'appuient en priorité sur la taxe d'habitation (22 % de leurs recettes fiscales contre seulement 5 % pour la taxe foncière) et surtout sur les impôts auprès des entreprises : contribution foncière des entreprises (CFE, 22 %), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE, 14 %), taxe

d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, 19 %), versement de transport (10 %) notamment.

La progression de ces impôts ne dépend pas toujours des décisions communales, elle est influencée par la revalorisation annuelle des valeurs locatives (pour les impôts fonciers et la taxe d'habitation) et par la conjoncture économique : l'immobilier pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et les résultats des entreprises pour la cotisation sur leur valeur ajoutée.

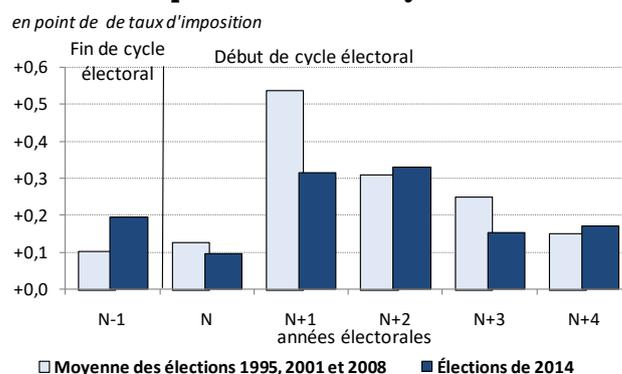
Les collectivités peuvent ajuster certains taux (taxe d'habitation et taxes foncières). Leur évolution suit aussi un cycle lié aux élections : les deux années après les élections, les taux augmentent sensiblement plus que d'habitude. Cet effet a été plus faible au cours de la mandature actuelle qu'au cours des précédentes (*graphique 6*).

Graphique 5 – Recettes de fonctionnement des communes selon le type de recette



Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion et budgets primitifs, budgets principaux.

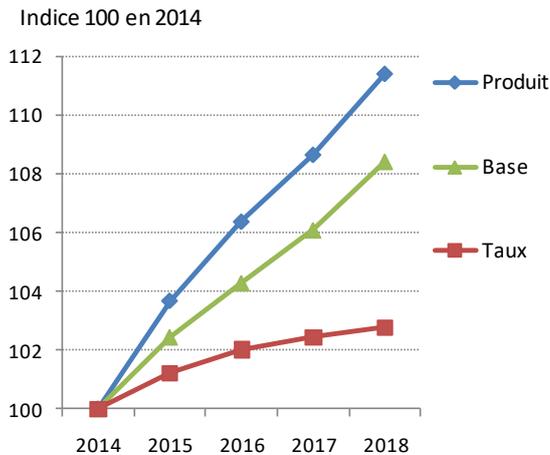
Graphique 6 – Évolution du taux moyen de taxe sur le foncier bâti dans le secteur communal, selon la position dans le cycle électoral



Lecture : la position dans le cycle électoral est indiquée de la façon suivante : N=année de l'élection ; N+1=année suivant l'élection ; N-1=année précédant l'élection etc.
En 2014, le taux moyen de taxe sur le foncier bâti a augmenté de 0,10 point. ; lors des trois précédentes mandatures il avait augmenté de 0,13 point.
Source : DGCL – Données DGFIP, Recensement des états d'imposition (REI).

L'impact des variations de taux des taxes d'habitation et des taxes foncières sur les recettes fiscales est en définitive assez faible (*graphique 7*).

Graphique 7 – Évolution des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties des communes : effet base et effet taux



Lecture : les produits de la taxe foncière ont augmenté de 11,4% entre 2014 et 2018. Les taux ont augmenté de 2,8 % sur la même période et la valeur des bases de 8,4 %.

Source : DGCL – Données DGFIP, Recensement des états d'imposition (REI).

Les concours de l'État, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) est l'élément principal, ont baissé au début de la dernière mandature pour contribuer au redressement des finances publiques. Ces concours ne baissent plus et sont désormais stabilisés ; ils représentent 18 % des recettes des communes en 2018, contre 23 % au début de la mandature. En ce qui concerne les groupements, les concours de l'État ont moins baissé et pèsent encore 26 % de leurs recettes de fonctionnement en 2018.

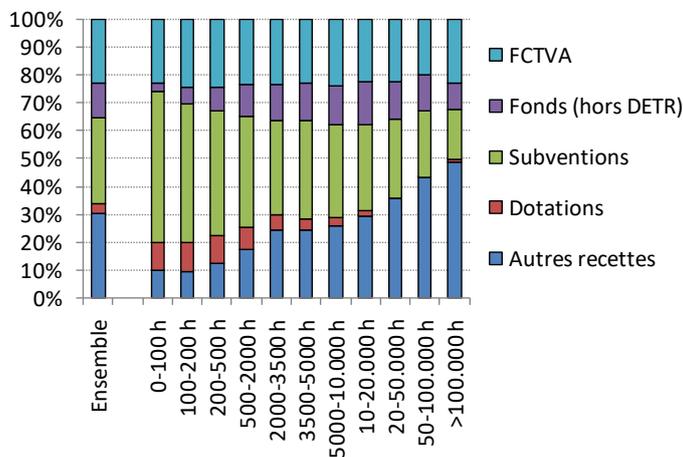
D'autres recettes viennent s'ajouter à la fiscalité et aux concours de l'État, comme les redevances et les subventions. Ces recettes diverses sont en augmentation depuis 2014, à peu près au même rythme que celui des impôts et taxes (environ + 2 % par an en moyenne) et ont désormais le même poids que les concours de l'État dans le budget des communes (*graphique 5*). En particulier, les produits de la redevance de stationnement et de post-stationnement dans le secteur communal ont représenté des recettes nouvelles en 2018.

L'ensemble des recettes de fonctionnement est, sauf exception, supérieur aux dépenses et permet de dégager une épargne brute. Les recettes de fonctionnement par habitant sont, comme les dépenses, plus élevées pour les grandes communes que pour les petites. Les recettes fiscales, notamment, bénéficient d'une valeur locative des bases fiscales plus élevée dans les grandes communes, qui y appliquent des taux en moyenne plus forts. L'épargne brute par habitant est sensiblement du même montant pour les petites

communes et pour les grandes (*tableau 2*). Cette épargne permet de financer les investissements.

D'autres recettes viennent la compléter, comme les subventions d'investissement et les dotations. Certaines ont été créées récemment (la dotation de soutien à l'investissement local, DSIL). L'ensemble de ces recettes d'investissement représente presque le même poids que l'épargne brute dans le financement des investissements du secteur communal. Parmi ces recettes d'investissements, les subventions d'équipement et les dotations sont utilisées plutôt par les petites communes, tandis que les cessions d'immobilisations et les immobilisations financières, ainsi que les fonds affectés à l'investissement (taxe d'aménagement, amendes de police etc.) sont au contraire plutôt le fait des grandes communes (*graphique 8*).

Graphique 8 : Répartition des recettes d'investissement (hors épargne brute) par type de recette, selon la taille de communes



Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion 2018, budgets principaux.

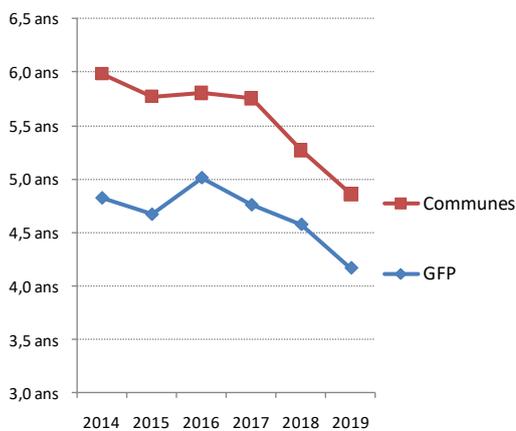
Endettement

Les investissements sont « autofinancés » par l'épargne brute et par les recettes d'investissement. Lorsque l'autofinancement n'est pas suffisant, les collectivités peuvent emprunter. Les mouvements respectifs des emprunts et des remboursements de dettes ont abouti à stabiliser l'encours de dette du secteur communal en 2018, après des années d'augmentation. L'endettement des communes diminue désormais, tandis que celui des groupements à fiscalité propre continue d'augmenter.

Mais le simple indicateur d'endettement peut être trompeur. Pour apprécier l'impact réel de l'encours de dette sur le budget de la collectivité, il est préférable de le rapporter à l'épargne brute. Ce ratio, la capacité de désendettement, s'exprime en nombre d'années. Un indicateur qui diminue signifie donc une amélioration de la situation financière.

Rapportée à l'épargne brute, la situation d'endettement s'améliore en fait pour les communes comme pour les groupements à fiscalité propre (graphique 9). Ceux-ci gardent en 2019 un indicateur de désendettement plus favorable que celui des communes, même si ces dernières améliorent leur situation plus rapidement que les groupements. Du point de vue de cet indicateur, les petites communes sont moins endettées (2,2 années pour les communes de moins de 100 habitants en 2018) que les grandes (8,1 ans pour celles de plus de 100 000 habitants) (tableau 2). Les communes de moins de 100 habitants, si elles représentent 9 % des communes, ne représentent toutefois que 0,2 % de l'encours de la dette de l'ensemble des communes et 0,6 % de leurs investissements.

Graphique 9 – Capacité de désendettement *



* Encours de dette / épargne brute. Indicateur exprimé en nombre d'années.

Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion et budgets primitifs, budgets principaux.

Les budgets annexes des communes et des GFP

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Les dépenses totales des budgets annexes des collectivités du secteur communal représentent l'équivalent de 17 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. Les budgets annexes sont surtout rattachés aux groupements à fiscalité propre (ils représentent 48 % des dépenses de leurs budgets principaux), tandis que les budgets annexes des communes sont nettement moins conséquents (6 %).

Depuis le début de la mandature, les dépenses des budgets annexes des collectivités du secteur

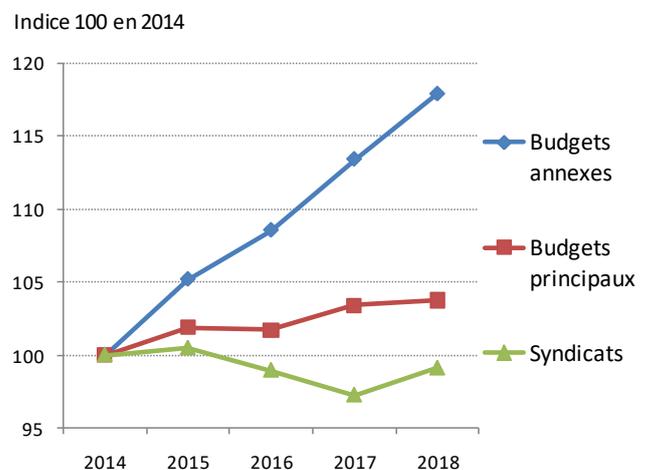
communal ont augmenté plus vite que celles de leurs budgets principaux (graphique 10). Autrement dit, le poids des budgets annexes augmente, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissements.

Les budgets annexes sont en général spécialisés dans une compétence précise. L'activité de ceux des communes concerne fréquemment l'assainissement et la distribution de l'eau. Pour les GFP, ils se concentrent plus souvent dans le domaine de l'aménagement de zones industrielles ou commerciales et des lotissements d'habitation. Si ces budgets sont les plus nombreux, ils ne représentent pas forcément les dépenses les plus importantes. Les budgets annexes consacrés aux transports et ceux relatifs à la collecte des déchets pèsent un poids bien plus important en termes de dépenses, même s'ils sont moins nombreux. Ils sont en général auprès des groupements à fiscalité propre qui disposent de ces compétences.

Les syndicats

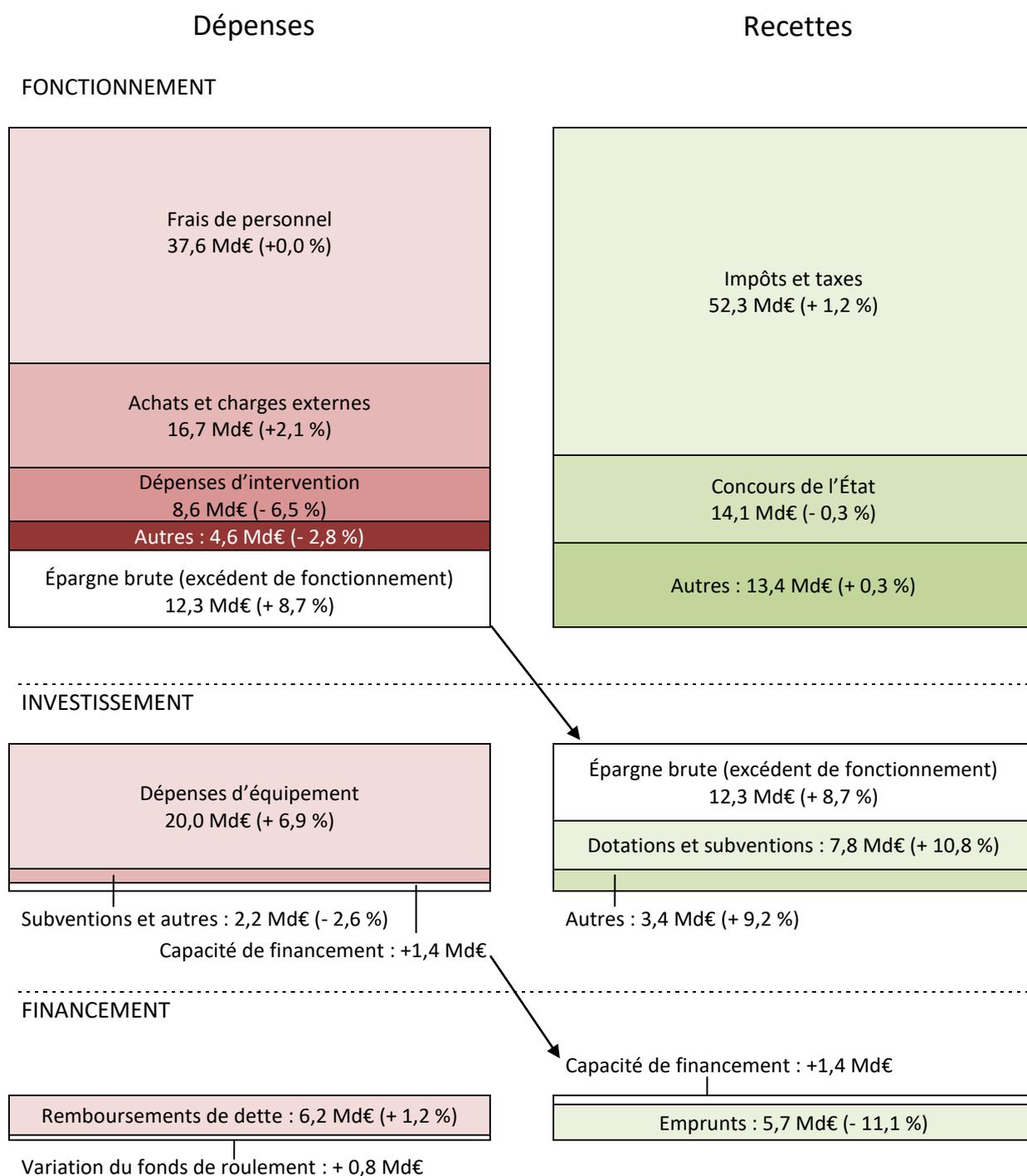
Les collectivités peuvent enfin se regrouper en syndicats pour gérer certaines dépenses (ordures ménagères, production et distribution d'énergie, etc.). Les dépenses des syndicats représentent ainsi 15 % des dépenses des budgets principaux du secteur communal, soit quasiment autant que les budgets annexes (17 %). Ces dernières années, le nombre et le poids des syndicats avaient tendance à diminuer au profit des groupements à fiscalité propre, en même temps que certaines compétences étaient progressivement transférées aux GFP. En 2018 toutefois, les dépenses de fonctionnement des syndicats ont augmenté de nouveau, tandis que celles enregistrées dans les budgets principaux se sont stabilisées (graphique 10).

Graphique 10 – Évolution des dépenses de fonctionnement du secteur communal, selon le type de budgets



Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion.

Les finances des communes : l'équilibre des comptes (2018)



Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion-version de juillet 2019, budgets principaux.

Tableau 1 - Budgets des communes : Montants et évolutions

(en milliards d'euros)	Données provisoires					Estimations	
	2016	2017 / 2016	2017	2018 / 2017	2018	2019 / 2018 à champ constant (hors Paris)	2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	67,70	+0,4%	67,94	-0,5%	67,58	+0,8%	69,43
Achats et charges externes	16,35	+0,2%	16,39	+2,1%	16,73	+2,7%	17,23
Frais de personnel	36,93	+1,9%	37,61	+0,0%	37,63	+0,6%	38,07
Charges financières	2,11	-9,1%	1,92	-6,7%	1,79	-7,3%	1,67
Dépenses d'intervention	9,48	-3,4%	9,16	-6,5%	8,56	-0,6%	9,58
Autres dépenses de fonctionnement	2,83	+1,3%	2,86	-0,2%	2,86	+0,8%	2,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	78,85	+0,5%	79,27	+0,8%	79,90	+1,4%	82,74
Impôts et taxes	51,12	+1,2%	51,71	+1,2%	52,34	+1,8%	54,80
- Impôts locaux	44,51	+1,0%	44,96	+1,8%	45,79	+2,1%	47,04
(dont : fiscalité reversée)	10,79	+3,4%	11,16	-1,3%	11,02		
- Autres impôts et taxes	6,61	+2,2%	6,75	-3,0%	6,55	+0,0%	7,77
Concours de l'État	14,64	-3,2%	14,17	-0,3%	14,13	+0,8%	14,21
- DGF	12,43	-5,6%	11,73	-0,4%	11,68		
- Autres dotations	0,19	+27,5%	0,25	+15,8%	0,28		
- Péréquation et compensations fiscales	2,02	+8,7%	2,20	-1,6%	2,16		
Subventions reçues et participations	3,77	-1,1%	3,73	-6,3%	3,50	-3,4%	3,46
Ventes de biens et services	5,76	+1,1%	5,82	+9,4%	6,37	+3,2%	6,75
Autres recettes de fonctionnement	3,56	+7,7%	3,83	-7,0%	3,57	-0,7%	3,51
Épargne brute (3) = (2)-(1)	11,15	+1,6%	11,33	+8,7%	12,32	+4,6%	13,31
Épargne nette = (3)-(8)	4,91	+5,5%	5,18	+17,7%	6,10		7,03
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)	19,29	+8,5%	20,93	+5,9%	22,16	+8,3%	24,07
Dépenses d'équipement	17,15	+8,8%	18,67	+6,9%	19,96		
Subventions d'équipement versées	1,17	-1,8%	1,15	+9,2%	1,26		
Autres dépenses d'investissement	0,97	+15,1%	1,11	-14,9%	0,95		
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)	10,11	+0,7%	10,18	+10,3%	11,23	+10,3%	12,48
FCTVA	2,50	-6,3%	2,34	+9,3%	2,56	+7,4%	2,75
Autres dotations et Subventions d'équipement	4,72	+0,5%	4,74	+11,6%	5,29	+11,8%	5,95
Autres recettes d'investissement	2,90	+6,9%	3,10	+9,2%	3,39	+10,1%	3,78
DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)	86,99	+2,2%	88,87	+1,0%	89,74	+2,7%	93,50
RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)	88,97	+0,5%	89,45	+1,9%	91,13	+2,5%	95,22
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	+1,98		+0,58		+1,39		+1,71
Remboursements de dette (8)	6,24	-1,5%	6,15	+1,2%	6,22	-0,5%	6,28
Emprunts (9)	5,62	+13,5%	6,38	-11,1%	5,67	+6,4%	6,01
Flux net de dette = (9)-(8)	-0,62		0,23		-0,55		-0,27
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	93,23	+1,9%	95,02	+1,0%	95,96	+2,5%	99,78
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	94,59	+1,3%	95,83	+1,0%	96,80	+2,7%	101,22
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,36		+0,81		+0,84		+1,44
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	64,74	+0,7%	65,21	-0,4%	64,95	-1,1%	64,67
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,1%	+0,1 pt	14,3%	+1,1 pt	15,4%	+0,5 pt	16,1%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,2%	+0,3 pt	6,5%	+1,1 pt	7,6%	+0,6 pt	8,5%
Taux d'endettement = (12) / (2)	82,1%	+0,2 pt	82,3%	-1,0 pt	81,3%	-1,9 pt	78,2%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,8 ans	-0,0 an	5,8 ans	-0,5 an	5,3 ans	-0,3 an	4,9 ans

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGCL, Données DGFIP (Comptes de gestion), DGFIP et DGCL (budgets primitifs) ; budgets principaux.

Encadré 1 : l'estimation des comptes des collectivités du bloc communal à partir de leurs budgets primitifs.

Cette étude produit une estimation globale des dépenses et des recettes des budgets principaux des communes et de leurs groupements à fiscalité propre pour 2019. Cette estimation s'appuie sur un échantillon de collectivités suffisamment grand pour produire des résultats fiables : toutes les communes de plus de 100 000 habitants, plus de 90 % de celles entre 1000 et 100 000 habitants, et 85 % de celles de moins de 1000 h. De même pour les groupements à fiscalité propre (92 % des plus de 100 000 habitants et 89 % des moins de 100 000 h.). À partir des échantillons des budgets primitifs fournis par la DGFIP, on s'appuie sur les collectivités qui sont présentes dans ces échantillons à la fois en 2018 et en 2019, afin d'éviter les distorsions dues aux apparitions et aux disparitions de collectivités. La création en 2019 de la collectivité à statut particulier de la Ville de Paris, en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris, nous oblige à ne pas l'intégrer dans les calculs. Toutes les évolutions sur 2019 sont donc calculées « hors Paris ».

Les évolutions N / N-1 sont calculées pour chaque strate de populations : 11 strates différentes pour les communes et 5 strates pour les GFP, car les collectivités de chaque strate ont leur propre dynamique d'évolution des dépenses et des recettes (voir BIS de la DGCL n° 114). Pour chaque strate, on applique ce taux de croissance au montant enregistré dans les comptes de gestion de N-1 (ici 2018). On somme ensuite les montants de l'année N ainsi estimés pour chaque strate, afin d'avoir le montant global toutes strates confondues pour l'année N (hors Paris en 2019). On rapporte enfin ce montant global estimé en N à celui enregistré sur l'année N-1 dans les comptes de gestion (hors Paris en 2018) pour avoir le taux de croissance global N / N-1 (hors Paris en ce qui concerne 2019 / 2018).

Tableau 2 - Budget par habitant des communes en 2018, selon la taille des communes

Taille des communes	Dépenses de fonctionnement (1)	Recettes de fonctionnement (2)	Épargne brute (3) = (2)-(1)	Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	Recettes d'investissement hors emprunts (5)	Capacité (+) ou besoin (-) de financement = (2+5)-(1+4)	Remboursements de dette (6)	Emprunts (7)	Dépenses totales (1+4+6)	Recettes totales (2+5+7)	Dette au 31 décembre (8)	Capacité de désendettement (8) / (3)
< 100 h.	879	1 176	296	587	332	+ 41	101	112	1 568	1 620	666	2,2 ans
100-200 h.	661	877	216	403	211	+ 23	82	86	1 147	1 173	580	2,7 ans
200-500 h.	584	753	169	318	164	+ 15	72	80	974	997	547	3,2 ans
500-2 000 h.	627	787	160	309	159	+ 10	71	71	1 007	1 016	625	3,9 ans
2 000-3 500 h.	732	903	171	330	172	+ 13	75	67	1 136	1 142	716	4,2 ans
3 500-5 000 h.	841	1 021	180	338	164	+ 6	79	72	1 257	1 256	771	4,3 ans
5-10 000 h.	945	1 133	188	316	157	+ 29	84	69	1 345	1 359	850	4,5 ans
10-20 000 h.	1 091	1 275	184	322	159	+ 21	87	73	1 501	1 507	870	4,7 ans
20-50 000 h.	1 228	1 412	184	320	171	+ 35	102	78	1 651	1 661	1 036	5,6 ans
50-100 000 h.	1 317	1 521	204	358	207	+ 52	132	106	1 807	1 834	1 384	6,8 ans
> 100 000 h.	1 321	1 508	188	331	146	+ 3	111	125	1 763	1 780	1 521	8,1 ans
< 10 000 h.	747	921	174	323	164	+ 16	76	71	1 146	1 156	705	4,0 ans
> 10 000 h.	1 241	1 430	189	330	167	+ 25	107	96	1 678	1 693	1 205	6,4 ans
Ensemble	996	1 177	182	327	166	+ 20	92	84	1 414	1 426	957	5,3 ans

Source : DGCL – Données DGFIP, Comptes de gestion, budgets principaux.

Pour en savoir plus :

« Les disparités de dépenses de fonctionnement dans le secteur communal », BIS n°114, janvier 2017, DGCL.

« Le poids des budgets annexes et des syndicats dans les finances des collectivités locales », BIS n°120, novembre 2017, DGCL.

« L'investissement des communes et son financement », BIS n°127, septembre 2018, DGCL.

« La fiscalité locale en 2018 », BIS n°135, mai 2019, DGCL.

« Les finances des collectivités locales en 2019 », BIS n°136, septembre 2019, DGCL.

« les dépenses de fonctionnement des communes et de leurs groupements : vers une légère accélération en 2019 ? », BIS n°137, septembre 2019, DGCL.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

« Les finances des communes en 2017 », tableaux statistiques détaillés, collection statistiques et finances locales ; Guillaume Leforestier, DGCL, mars 2019.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableaux-finances-des-communes-2017>

« Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2017 », tableaux statistiques détaillés, collection statistiques et finances locales ; Guillaume Leforestier, DGCL, mars 2019.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/tableaux-finances-des-groupements-communes-a-fiscalite-propre-2017>

« Guide statistique de la fiscalité directe locale en 2018 », 33ème édition, octobre 2019, DGCL

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/guide-statistique-fiscalite-directe-locale-2018>

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
 Directeur de la publication : Stanislas BOURRON